

MESURES DE CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

par contributeurs au point n°10 (Ecole Albert de Mum - 14 av. des Marronniers)

ST-EHS/KM-24/10/2013

La mesure détaillée permet de définir le **champ électromagnétique émis par chaque contributeur** selon les différentes bandes de fréquence.

SERVICES par bandes de fréquences	Seuils réglementaires en V/m	MESURES en V/m	
		AVANT installation (1)	APRES installation (2)
HF (100 kHz - 30 MHz)	28	0,05	0,07
PMR (radiotéléphonie privée) (30 - 87,5 MHz, hors TV)	28	<0,05	<0,05
Radiodiffusion Sonore (FM - RNT) (87,5 - 108 MHz , 174 - 223 MHz)	28	<0,05	<0,05
PMR - Balises dont TELEO (868 MHz) (108 - 880 MHz, hors TV et RNT)	28	<0,05	<0,05
Télédiffusion (47 - 68 MHz , 470 - 790 MHz)	28	<0,05	<0,05
Dividende numérique (790 - 862 MHz)	38,6	<0,05	<0,05
GSM 900 et UMTS 900 (tel mobile) (925 - 960 MHz)	41,7	0,47	0,49
Radars - Balises- FH (960 - 1710 MHz)	42,6	0,05	<0,05
GSM 1800 (tel mobile) (1805 - 1880 MHz)	58,4	0,09	0,10
DECT (tel sans fil) (1880 - 1900 MHz)	59,6	<0,05	<0,05
UMTS 2100 (tel mobile) (2100 - 2170 MHz)	61	0,37	0,45
Radars - BLR (Wimax) - LTE - FH (2200 - 6000 MHz, hors WIFI)	61	<0,05	<0,05
Réseaux locaux radioélectriques (WIFI) (2400 -2483,5 MHz ; 5150 -5350 MHz ; 5470 -5725 MHz)	61	<0,05	<0,05

(1) le mardi 16/07/2013

(2) le lundi 19/08/2013

résultats dont mesure >re au seuil de détection de l'appareil de l'appareil
bande de fréquence dont dépend le service Téléo (868 MHz)

ANALYSE DES 2nds RESULTATS ET CONCLUSION

Les mesures détaillées montrent que le **contributeur le plus important est celui de la téléphonie mobile** dans les 3 bandes de fréquence du 900, 1800 et 2100 MHz. Dans la bande de fréquence où émet le service Téléo (868 MHz), le champ électromagnétique est inférieur à 0,05 V/m.

Lorsque l'on compare les mesures **avant et après mise en service du système de télérelève**, on observe **aucun changement significatif**. Le contributeur majoritaire est toujours le même et le **champ électromagnétique émis dans la bande de fréquence du service Téléo est toujours inférieur à 0,05 V/m**.

La mise en service du système de télérelève TELEO n'a donc aucun impact sur le champ électromagnétique ambiant du territoire.